

ROYAUME DE BELGIQUE

AVIS DU CONSEIL D'ETAT

Le CONSEIL D'ETAT, section de législation, neuvième chambre, saisi par le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, du Sport et des Relations internationales de la Communauté française, le 14 mai 1997, d'une demande d'avis, dans un délai ne dépassant pas un mois, sur un avant-projet de décret "portant assentiment à l'Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, les annexes I, II, III, IV, V, VI, VII, les protocoles 1, 2, 3, 4 et 5, l'Acte final, les déclarations communes, les échanges de lettres entre la Communauté et le Royaume du Maroc, les déclarations communes de la Communauté européenne et les déclarations du Royaume du Maroc, faits à Bruxelles le 26 février 1996", a donné le 4 juin 1997 l'avis suivant :

1. Il n'y a pas lieu de porter assentiment aux déclarations communes, aux échanges de lettres entre la Communauté et le Royaume du Maroc, aux déclarations communes de la Communauté européenne et aux déclarations du Royaume du Maroc dès lors que ces instruments sont joints à l'Acte final et font partie de celui-ci.

A l'intitulé, on écrira donc : "aux annexes ..., aux protocoles ... et à l'Acte final, faits ..." et à l'article unique "..., les annexes ... et l'Acte final, faits ...".

2. Tant à l'intitulé qu'à l'article unique, la numérotation des annexes doit se faire en chiffres arabes.

3. Après le proposant, on omettra les visas relatifs à l'avis de l'inspecteur des finances et à l'accord du Ministre du Budget.

La chambre était composée de

Messieurs	C.-L. CLOSSET,	président de chambre,
	Y. KREINS,	conseillers d'Etat,
	P. LIENARDY,	
	F. DELPEREE,	assesseurs de la
	J.-M. FAVRESSE,	section de législation,
Madame	M. PROOST,	greffier.

Le rapport a été rédigé par M. B. JADOT, auditeur. La note du Bureau de coordination a été rédigée et exposée par M. A. LEFEBVRE, référendaire adjoint.

LE GREFFIER,

LE PRESIDENT,

M. PROOST

C.-L. CLOSSET